

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)  
RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION DU TRANSPORTEUR  
R-3520-2003**

---

- 1. Références :**
- (i) R-3476-2001, HQT-1, document 1, page 10
  - (ii) R-3504-2002, HQT-1, document 1, page 11 et pages 39, 40
  - (iii) R-3520-2003, HQT-1, document 1, page 11 et pages 42, 43

**Préambule :**

Compte tenu du fait que la requête pour l'autorisation de l'année 2004 est préparée et déposée avant que ne soient connus les résultats de l'année en cours, le dossier ne présente pas une vue d'ensemble des investissements du Transporteur.

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez présenter, sous forme de tableaux, les liens entre les montants indiqués en référence, ceux autorisés (par catégorie), les investissements réalisés (réalisés en 2002 et estimés au 31 décembre 2003), et les migrations entre catégories (sur une base annuelle et pluriannuelle).
- 1.2 Veuillez indiquer les investissements devancés, retardés ou annulés dans chacune des catégories, et expliquer les écarts entre les montants autorisés et les investissements réalisés (pour les années 2002 et 2003).

Les tableaux ci-joints sont un exemple du produit souhaité.

- 2. Référence :** Décision D-2003-71, Annexe A

**Préambule :**

Dans sa décision D-2003-71, la Régie a demandé que soient fournies certaines informations. Les informations requises en vertu des troisième et quatrième paragraphes de son Annexe A sont incomplètes ou manquantes.

**Demandes :**

- 2.1 Fournir, pour la catégorie Croissance des besoins de la clientèle, la valeur de la croissance de la demande et le détail des coûts et revenus annuels selon la nature des investissements requis en utilisant la plus récente prévision disponible.
- 2.2 Fournir, pour la catégorie Amélioration de la qualité, un historique et un plan d'investissements sur plusieurs années avec les cibles anticipées et une description des moyens utilisés pour l'atteinte des cibles

